

Philatélie allemande et Charlemagne



Peu de timbres allemands sont consacrés à Charlemagne. Il figure certes sur un timbre-poste en 1988, mais il s'agit en réalité d'un buste appartenant au trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. Son effigie (supposée) se retrouve en 2000 dans le cadre du 1200^e anniversaire de la même cathédrale, symbolisée par sa forme octogonale.

Dans le cadre de l'Année Charlemagne 2014, la *Deutsche Post* a émis une planche de 11 timbres spéciaux retraçant le règne du roi des Francs par la représentation de quelques œuvres d'art et monuments carolingiens en Allemagne.

A défaut de timbre, les philatélistes de Hiddenhausen, dans la région de Herford, en Westphalie, ont préféré en cette année de commémoration mettre en exergue, sous forme d'une flamme postale, Widukind (appelé aussi Wittekind), l'aristocrate saxon qui avait osé défier le roi des Francs en s'opposant à la christianisation de son peuple par Charlemagne de 777 à 785.

Sur les 52 timbres-postes émis dans la zone d'occupation française de Rhénanie-Palatinat entre avril 1947 (encore en *Mark*, valables jusqu'en juin 1948) et octobre 1949 (en

Deutsche Mark, la nouvelle monnaie créée lors de la réforme monétaire), deux représentaient Karolus Magnus.

Ces timbres pouvaient être utilisés dans toute la zone d'occupation, donc aussi dans l'actuel Bade-Wurtemberg et la Sarre. A partir du 3 octobre 1949, ils pouvaient affranchir des lettres dans les trois zones alliées, ainsi que dans les secteurs occidentaux de Berlin. Ils ont été retirés définitivement de la circulation le 31 mars 1950.

Des pièces de monnaie sont également consacrées à Charlemagne : une en argent d'une valeur faciale de 10 *deutschemarks* (frappée en 2000) est estimée aujourd'hui à plus de 26 euros (celle en or de 50 euros, frappée en France en 2011, vaut déjà plus de 460 euros). Dès 1996, avant même l'introduction de l'euro, deux pièces de collection (10 et 50 euros) avaient été mises en vente en Allemagne, mais sans autorisation de les utiliser comme moyen de paiement.

Gérard Foussier

